

**REGLEMENTATION SUPPLEMENTAIRE EN PERIODE DE COVID 19**

**ENTRE** Monsieur le Maire de la Commune de ST-JUST, agissant en vertu de la décision du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 d'une part,

**ET** Nom Prénom.....  
Né(e) le / /  
Adresse.....  
tel.....  
Adresse mail

(désigné « l'organisateur ») d'autre part sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle d'animation rurale,

En vue d'organiser

.....  
Le (date).....  
-----

L'activité doit être autorisée, par les derniers textes en vigueur relatifs aux mesures sanitaires en période de COVID

La liste des participants doit être dressée à chaque séance.

**À cette occasion, nous vous rappelons la mise en application obligatoire des gestes barrières par l'association :**

- Mettre à disposition des participants **une solution hydro alcoolique**
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro alcoolique ;
- Distanciation physique **d'au moins un mètre entre deux personnes** ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique ;
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades ;
- Eviter de se toucher le visage ;
- Porter un masque dans les espaces clos.

**L'association s'engage également à procéder au nettoyage des tables et chaises utilisées au cours de la location et du balayage, nettoyage du sol avec le matériel mis à leur disposition et vider la poubelle.**

La commune est déchargée de toute responsabilité dans le cadre du non-respect de ces dispositions.

**Je soussigné, .....** ,

**Responsable de l'association**

**certifie avoir pris connaissance de la mise en application des barrières de sécurité énoncées ci-dessus, et m'engage à les faire appliquer et engage ma responsabilité en cas de contamination.**

A.....

Signature,

Le.....